

## COMMUNE DE VICH RAPPORT DE LA COMMISSION DES ROUTES SUR LE PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05 /2019-2020

Demande de crédit de CHF 135'000 pour la création d'un trottoir au chemin de la Bichette

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des routes, composée de Mesdames Josée Leupin et Carol Wuersch et de Messieurs Eric Pasche, Romain Hadorn et Michel Guex s'est réunie le 17 juin 2020 afin d'examiner le préavis N°05 / 2019-2020 relatif au sujet ci-dessus.

Au préalable elle a rencontré le 10 juin 2020 M. Sommer que nous remercions pour sa disponibilité et pour les informations détaillées reçues.

Pour les personnes se rendant à pied dans la zone commerciale de la Bichette, le chemin n'est pas aisé. Côté Serine une banquette en terre battue où l'on ne peut passer qu'à une personne et de l'autre un trottoir qui se termine sur la route. Il est donc nécessaire du point de vue pratique et sécuritaire de se doter d'un trottoir digne de ce nom.

Selon le plan de quartier, la zone de la Bichette est appelée à se développer et avec ce développement, un nouvel accès routier sera aménagé. C'est pour cette raison que pour l'instant, un aménagement minimum est prévu.

Ce nouveau trottoir se situera côté Serine et mènera directement en face de l'entrée de la nouvelle Coop où un passage piéton permettra de traverser la route en toute sécurité. D'une largeur d'environ 1.50 m, il se situera à côté de la banquette en terre. Cette dernière servira de tampon avec le talus surplombant la Serine au vu de l'instabilité du terrain. Une bordure dénivelée protégera de la circulation et une nouvelle barrière ranch sera posée le long de la banquette. L'empiètement sur la chaussée sera compensé par un élargissement côté opposé, c'est à dire l'élimination du trottoir actuel. Ce trottoir sera coupé au niveau du « stop » ce qui signifie que pour plus de sécurité il sera conseillé d'utiliser le trottoir côté Vich (garage Fachinetti) afin d'emprunter le passage sécurisé au niveau du chemin des toblerones.

Des travaux forestiers prévus pour 2021 seront effectués en même temps pour se coordonner avec les travaux et économiser des coûts.

Le revêtement de la chaussée particulièrement dégradé sera renforcé et les regards en mauvais état seront changés.

Au vu de ce qui précède, la commission des routes recommande au Conseil Général d'adopter le préavis N°05 / 2019-2020.

Pour la commission des routes



Josée Leupin



Carol Wuersch



Eric Pasche



Romain Hadorn

Michel Guex

Vich le 17 juin 2020